

Montrouge, le 21 avril 2020

Pour surmonter la crise sanitaire, les clients recourent de plus en plus au Prêt Garanti par l'Etat et aux pauses d'échéances de crédits

L'activité des entreprises, des professionnels, des commerçants et des agriculteurs est fortement impactée par la crise sanitaire actuelle. Ces acteurs économiques doivent faire face à des problèmes de trésorerie qui pourraient avoir des conséquences importantes lors de la phase de reprise. Certains secteurs comme les cafés, les restaurants, les hôtels, le tourisme, l'événementiel, le commerce de proximité sont particulièrement touchés. Quel que soit le secteur, les clients attendent plus que jamais de leur banque qu'elle fasse ses meilleurs efforts pour le traitement particulier de chacun.

Ainsi, depuis la mise en œuvre du prêt garanti par l'Etat :

- 81 200 Clients ont demandé le soutien des Caisses régionales de Crédit Agricole, de LCL et de CACIB par l'intermédiaire d'un prêt garanti par l'Etat pour un montant de 13,5 milliards d'euros.
40 % des demandes de PGE concernent des artisans et des PME, 30 % concernent des commerces et des hôtels, 8 % des ETI et grandes entreprises et 5 % des agriculteurs. Moins de 2,5 % de ces demandes sont non éligibles au PGE. Le Groupe Crédit Agricole cherche avec ses clients des solutions alternatives pour les aider à surmonter la crise.
- 468 000 pauses de crédits ont été mises en place, représentant 3,6 milliards d'euros d'échéances.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE

Olivier Tassain	01 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Bertrand Schaefer	01 49 53 43 76	bertrand.schaefer@ca-fnca.fr
Julie Terzulli	01 42 95 10 61	julie.terzulli@lcl.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa